

COMMUNE DE LESCHEROUX

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLES**

RÉUNION PUBLIQUE DU 27 JUIN 2023

ATELIER GERGONDET



Projet élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la Municipalité

Equipe pluridisciplinaire chargée de l'accompagner, spécialisée dans les PLU de communes rurales

- ▶ Atelier Gergondet
Architecture et urbanisme
- ▶ Mosaïque Environnement
Environnement
- ▶ **Fonder l'étude sur un travail collectif : privilégier la discussion fondée sur la « réalité » du terrain**

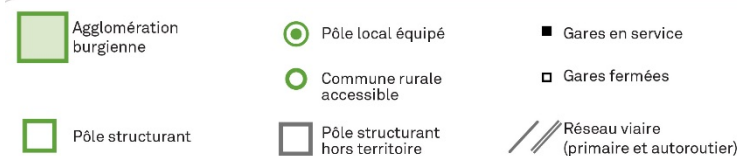
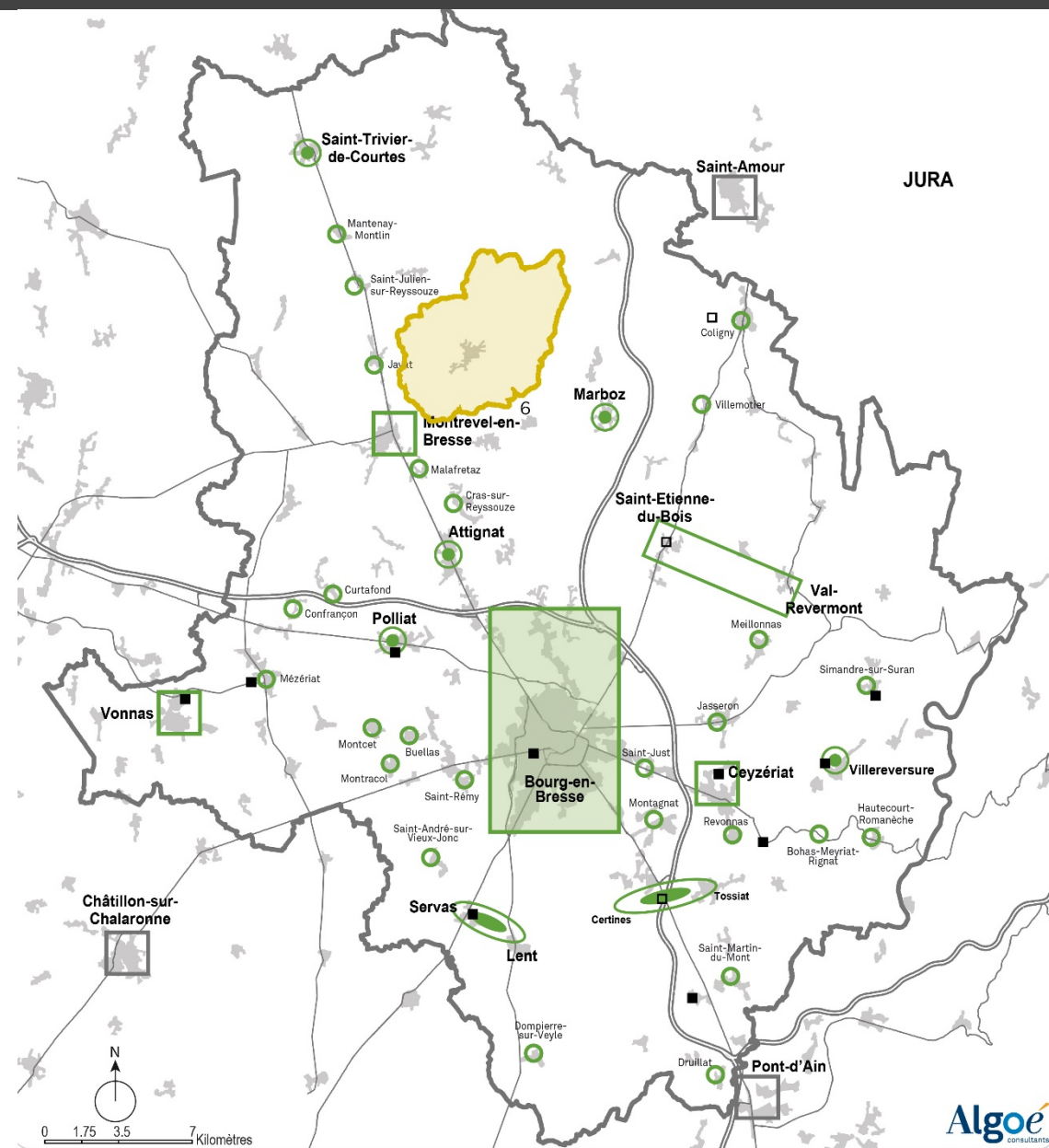


PREAMBULE • ASSOCIATION DES PERSONNES PUBLIQUES

Respect du cadre législatif et compatibilité avec les documents supra-communaux

Choix d'un partenariat sincère avec les différentes personnes publiques concernées (DDT, SCOT, Chambre d'agriculture, Département, Grand Bourg Agglomération...) tout au long de la procédure

- ▶ Promouvoir une gouvernance posée, issue des dialogues et négociations avec les personnes publiques
- ▶ Résorber en amont les potentiels désaccords
- ▶ Avancer progressivement sur un projet partagé
- ▶ Assurer des temps d'échanges
 - Réunion de lancement
 - Réunions thématiques
 - Réunions plénières à chaque étape



PREAMBULE • CONCERTATION

Partage du projet de PLU avec le plus grand nombre de Lescherouxien(ne)s

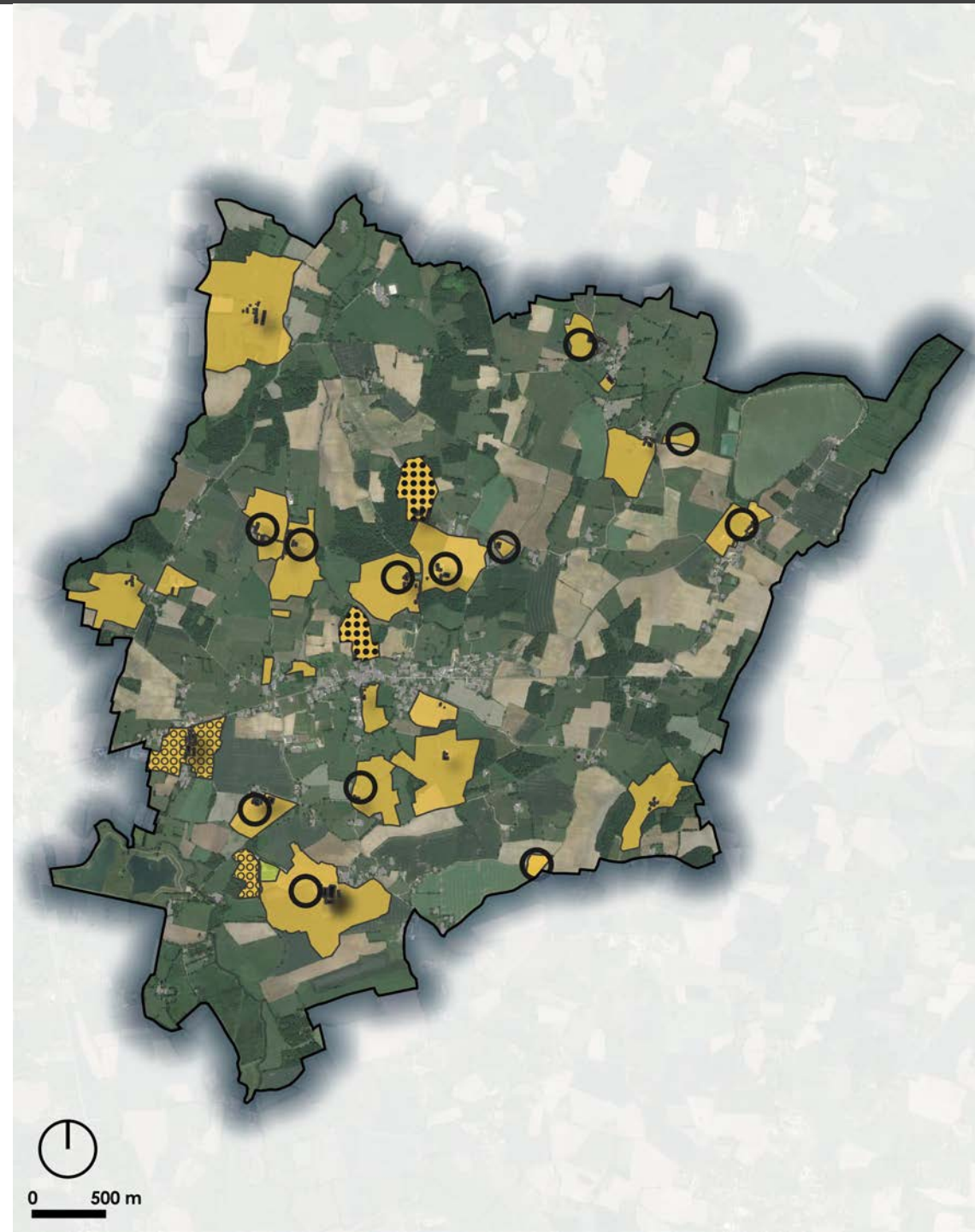
- Registre à la disposition du public
 - Articles sur le site internet et dans le bulletin municipal
 - Plusieurs réunions publiques, aux temps forts de la démarche
-
- ▶ Partager les enjeux de développement du territoire communal
 - ▶ Co-construire un projet qui sera enrichi par l'ensemble des habitants intéressés
 - ▶ Faire primer l'intérêt général sur les intérêts particuliers grâce aux échanges et à la confrontation des points de vue individuels



Observations sur site : affiner localement les données supra-communales grâce notamment aux campagnes de terrain

Discussions argumentées entre élus et personnes publiques associées

- ▶ Faire émerger une vision partagée du territoire à partir d'une lecture croisée des enjeux d'urbanisme
- ▶ Aboutir à une synthèse prospective des atouts, contraintes et potentialités de la commune, permettant de dégager des enjeux hiérarchisés

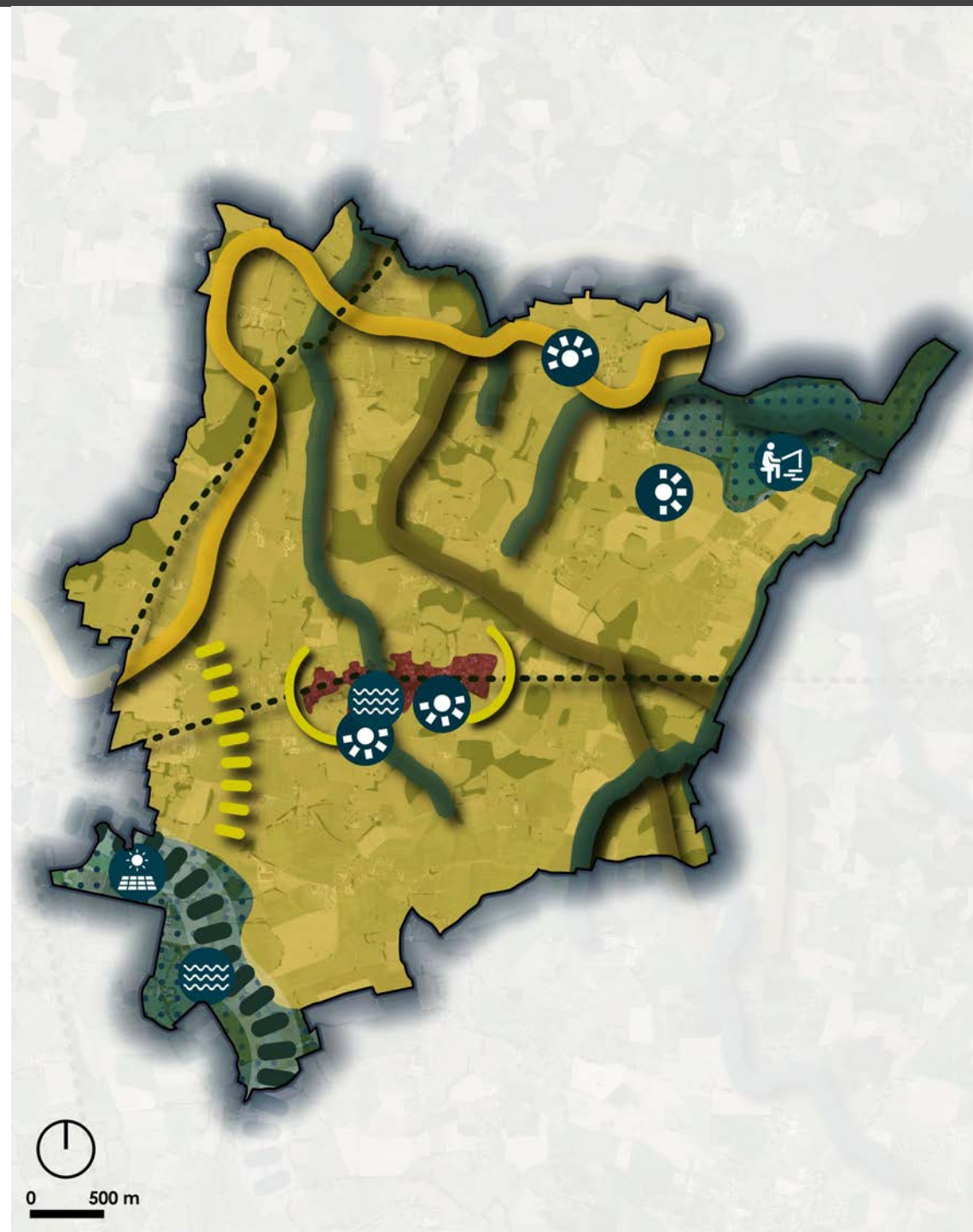


Projet simple, issu de synthèse du diagnostic croisée avec les ambitions portées par les élus

► **Débat sur les orientations générales au sein du Conseil Municipal**

Code de l'urbanisme • le PADD définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.
- Des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain



ETUDE • PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

